



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION  
D'UNE BORNE DE RECHARGE À  
USAGE RÉSIDENTIEL

ADOPTÉ LE 17 AOÛT 2020

---

## 1. OBJECTIFS

Soucieuse de l'environnement, la Ville d'Amos désire mettre sur pied un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de bornes de recharge fixes à usage résidentiel dans le but de favoriser l'utilisation des véhicules électriques sur son territoire.

## 2. PARTICIPANT ADMISSIBLE

Une personne physique qui réside sur le territoire de la ville d'Amos et qui est desservie en électricité. Celle-ci doit être propriétaire ou locataire d'un véhicule électrique ou hybride.

## 3. BORNE ADMISSIBLE

Pour être admissible au programme, la borne de recharge doit :

- Être neuve;
- Requérir une tension de 208 V ou de 240 V;
- Être approuvée par un organisme de normalisation reconnu, comme l'exige la *Loi sur le bâtiment*;
- Être installée au domicile du participant soit sa résidence principale ou résidence secondaire et être situé sur le territoire de la ville d'Amos;
- Être raccordée par un maître-électricien.

## 4. MONTANT REMBOURSABLE

La Ville rembourse :

- Les frais d'acquisition d'une borne de recharge;  
ou
- Les coûts d'installation de la borne par un maître-électricien.

Pour un montant maximum de 250 \$ par participant.

## 5. LIMITES AU PROGRAMME

La Ville d'Amos accorde une seule subvention pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge par participant et par adresse.

L'installation doit se faire sur un immeuble résidentiel.

Toutes les factures présentées doivent être au nom et à l'adresse du participant.

Le programme peut prendre fin en tout temps lorsque les fonds attribués sont épuisés ou sur décision du conseil municipal.

## 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent programme entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020.**

---

Le maire,  
Sébastien D'Astous

---

La greffière,  
Claudyne Maurice

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET  
L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE À USAGE RÉSIDENTIEL**

---

**Identification du participant**

PRÉNOM ET NOM :

\_\_\_\_\_

(lettres moulées)

ADRESSE :

COURRIEL :

TÉLÉPHONE :

**Renseignement sur la borne de recharge**

MARQUE DU VÉHICULE

:

MODÈLE :

MODÈLE DE BORNE :

INSTALLATEUR  
ÉLECTRICIEN

**Conditions d'admissibilité**

1. La borne de recharge doit être neuve et requérir une tension de 208 V ou de 240 V;
2. Être approuvée par un organisme de normalisation reconnu, comme l'exige la *Loi sur le bâtiment*;
3. Être installée au domicile du participant soit sa résidence principale ou résidence secondaire et être situé sur le territoire de la ville d'Amos;
4. Être raccordée par un maître-électricien;
5. Remettre les pièces justificatives avec votre demande.

**Documents à joindre :**

1. Preuve d'achat de la borne de recharge (facture originale).
2. Facture d'installation de la borne à l'adresse du participant par un maître électricien.
3. Copie du contrat d'achat ou de location du véhicule électrique ou hybride.

Vous pouvez déposer le formulaire rempli accompagné des pièces justificatives à la réception de l'hôtel de ville, au 182, 1<sup>re</sup> Rue Est, Amos (Québec), J9T 2G1 ou l'envoyer par la poste. À la réception de tous les documents conformes, un chèque vous sera émis dans les semaines suivantes.

---

### CONTRAT D'ENGAGEMENT

Je comprends que si je ne respecte pas toutes les conditions et modalités et tous les termes prévus au programme, le processus d'analyse de la demande peut être retardé ou la demande peut être jugée inadmissible.

Je déclare avoir lu et compris l'ensemble des conditions, modalités et termes du programme. Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont véridiques et complets.

SIGNATURE DU PARTICIPANT :

DATE :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

Date du chèque : \_\_\_\_\_

Numéro du chèque : \_\_\_\_\_

Autorisé par : \_\_\_\_\_